

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 27 décembre à 18h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Régis Lemay, conseiller district #6

**ABSENT :**

Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 18h30, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum**

**2. Administration**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Constatation de l'avis de convocation

**3. Résolutions**

3.1 Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert - Avance de fonds en attendant le versement d'une subvention pour l'acquisition d'une surfaceuse

3.2 Cession des opérations du Mont Lac-Vert et la réalisation du plan de développement 2024-2028 du Mont Lac-Vert et de sa zone périphérique

3.3 Cession des opérations du Camping dans le cadre de la réalisation du plan de développement 2024-2028 du Mont Lac-Vert et de sa zone périphérique

**4. Période de questions**

4.1 Aucun

**5. Levée de l'assemblée**

**2.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Constatation de l'avis de convocation.

**3. RÉOLUTIONS**



7894-2023

### 3.1 GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT - AVANCE DE FONDS EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE

Considérant l'appui de la Municipalité via la résolution 7519-2023 relativement à une demande d'aide financière pour l'achat d'une surfaceuse et déposée par son mandataire Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert (GRTMLV) dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme (FAT) de Développement économique Canada;

Considérant que GRTMLV a reçu la confirmation d'une aide financière de 330 000 \$ et défrayant 70 % des coûts d'acquisition de la surfaceuse;

Considérant la subvention accordée et à être versée ultérieurement;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une avance de fonds à Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert d'un montant de 597 870 \$ en attendant le versement de l'aide financière dans le cadre du projet d'acquisition d'une surfaceuse par son mandataire Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert et dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme (FAT) de Développement économique Canada.

D'autoriser le maire et la direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole relatif aux modalités pour l'avance de fonds.

### 3.2 CESSION DES OPÉRATIONS DU MONT LAC-VERT ET LA RÉALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2024-2028 DU MONT LAC-VERT ET DE SA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

7895-2023

Considérant la volonté du conseil municipal d'Hébertville de mettre en place un nouveau modèle d'affaires afin d'assurer la pérennité et le développement optimal des infrastructures et du potentiel des activités sur 4 saisons associés au Mont Lac-Vert et de sa zone périphérique;

Considérant que la Municipalité n'a pas la capacité financière pour soutenir les opérations annuelles de la station du Mont Lac-Vert et son développement malgré le fort potentiel reconnu par les divers intervenants;

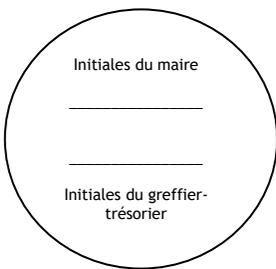
Considérant qu'au terme de rencontre de promoteurs, l'entreprise la *Compagnie des Montagnes de ski du Québec inc*, et son dirigeant, M. Christian Mars, lié au groupe E-Liberty, une société suisse spécialisée dans le développement d'outil de commercialisation de l'industrie du ski et du plein air, a démontré son expertise et sa capacité pour assumer la gestion des opérations du Mont Lac-Vert et mettre en œuvre le plan de développement;

Considérant la volonté signifiée par la *Compagnie des Montagne de Ski du Québec inc* d'investir et d'opérer, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la station du Mont Lac-Vert, mais aussi de réaliser l'ensemble du plan directeur 2024-2028 tout en valorisant les ressources humaines en place et le partenariat avec les entreprises locales et régionales;

Considérant la volonté des deux (2) parties d'entériner une entente sous la forme d'un bail emphytéotique, entre *Compagnie des Montagnes de ski du Québec inc* et la municipalité d'Hébertville, pour la gestion et le développement du Mont Lac-Vert, comprenant un budget d'investissement convenu avec les diverses parties prenantes, soit plus de 10 millions afin d'en faire une station de ski de qualité avec offre d'hébergements;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reconnaître l'expertise élevée de la *Compagnie des Montagnes de ski du Québec inc* et son dirigeant dans la gestion d'une station de ski et sa capacité d'innovation dans les opérations, tout en ayant une expérience unique dans le développement et la mise en marché d'une destination touristique.



D'autoriser la conclusion d'un bail emphytéotique assortie notamment des conditions et contreparties suivantes :

- le transfert de la gestion des opérations du Mont Lac-Vert, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- l'engagement de la *Compagnie des montagnes de ski du Québec inc* à y réaliser un plan d'investissement de 10 millions, reprenant les éléments du plan directeur de développement;
- l'engagement de la *Compagnie des montagnes de ski du Québec inc* à remettre, à l'échéance du bail et de ses renouvellements, le cas échéant, la station et les améliorations réalisées à la Municipalité.

D'autoriser la cession, en faveur de la *Compagnie des montagnes de ski du Québec inc* des actifs mobiliers, des droits et ententes tels que plus amplement décrits aux modalités exposées aux membres du Conseil par le projet de convention de transfert.

D'accepter que le promoteur prenne sous sa responsabilité la pleine réalisation du plan directeur de développement 2024-2028 du Mont Lac-Vert et sa zone périphérique pour en faire une réelle destination touristique à portée régionale et même nationale sur certains produits touristiques.

De fixer un échéancier de 4 mois, au 1<sup>er</sup> mai 2024, pour compléter l'entente entre la Municipalité et la *Compagnie des Montagnes de ski du Québec inc* afin d'y ajouter la gestion des sites qui ne sont pas la propriété de la Municipalité.

D'autoriser le maire M. Marc Richard à signer le bail, la convention de transfert des actifs à intervenir et toute autre document nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la présente résolution.

### **3.3 CESSIION DES OPÉRATIONS DU CAMPING DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2024-2028 DU MONT LAC-VERT ET DE SA ZONE PÉRIPHÉRIQUE**

7896-2023

Considérant la volonté du conseil municipal d'Hébertville d'assurer le développement de la zone périphérique du Mont Lac-Vert;

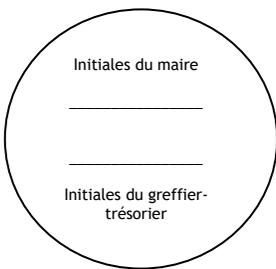
Considérant la nécessité de réaliser d'importants investissements au camping du Lac-Vert pour sa mise aux normes et son développement;

Considérant que la Municipalité n'a pas la capacité financière pour réaliser ces investissements;

Considérant qu'au terme de rencontres de promoteurs, l'entreprise la compagnie Opération Camping Mont Lac-Vert inc, une filiale à part entière de la CMSQ et son dirigeant, M. Christian Mars, lié au groupe E-Liberty, une société suisse spécialisée dans le développement d'outils de commercialisation de l'industrie du ski et du plein air, a démontré son expertise et sa capacité pour assumer la gestion des opérations et mettre en œuvre le plan de développement obtenu par la Municipalité et qui incluait le camping du Lac-Vert;

Considérant la volonté signifiée par Opération Camping Mont Lac-Vert inc, une filiale à part entière de la CMSQ d'investir et d'opérer, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le camping municipal, mais aussi de réaliser l'ensemble du plan directeur 2024-2028 tout en valorisant les ressources humaines en place et le partenariat avec les entreprises locales et régionales;

Considérant la volonté des deux (2) parties d'entériner une entente sous la forme d'un Bail emphytéotique, entre Opération Camping Mont Lac-Vert inc, une filiale à part entière de la CMSQ et la municipalité d'Hébertville, pour la gestion et le développement du camping du Lac-Vert, comprenant un budget d'investissements convenu avec les diverses parties prenantes, soit plus de 1,5 millions sur le site du Camping; Copie conforme (sous réserve des approbations) donnée à Hébertville le 22 décembre 2023;



Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reconnaître l'expertise élevée d'Opération Camping Mont Lac-Vert inc, une filiale à part entière de la CMSQ de ski du Québec et son dirigeant dans la gestion d'une station de ski et sa capacité d'innovation dans les opérations, tout en ayant une expérience unique dans le développement et la mise en marché d'une destination touristique.

D'autoriser la conclusion d'un Bail emphytéotique assorti notamment des conditions et contreparties suivantes :

- le transfert de la gestion des opérations du Camping, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- l'engagement d'Opération Camping Mont Lac-Vert inc, une filiale à part entière de la CMSQ. à y réaliser un plan d'investissements de 1,5 millions, reprenant les éléments du plan directeur de développement;
- l'engagement d'Opération Camping Mont Lac-Vert inc, une filiale à part entière de la CMSQ à remettre, à l'échéance du bail et de ses renouvellements, le cas échéant, le camping et les améliorations réalisées à la Municipalité.

D'autoriser la cession, en faveur d'Opération Camping Mont Lac-Vert inc, une filiale à part entière de la CMSQ des actifs mobiliers, des droits et ententes tels que plus amplement décrits aux modalités exposées aux membres du Conseil par le projet de convention de transfert.

D'autoriser le maire, M. Marc Richard à signer le bail, la convention de transfert des actifs à intervenir et toute autre document nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la présente résolution.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Regis Lemay, conseiller, propose de lever l'assemblée, à 18h42.

\_\_\_\_\_  
MARC RICHARD  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER